

---

## **Nouvelle organisation territoriale de la République**

L'AdCF satisfaite du compromis trouvé entre les deux assemblées

---

Au terme de nombreux mois de débats parlementaires, le projet de loi NOTRe a été adopté par la Commission mixte paritaire ce jeudi 9 juillet 2015.

Soucieuse qu'aboutisse enfin l'ambition de cette réforme destinée à clarifier l'organisation des responsabilités des collectivités, l'Assemblée des Communautés de France (AdCF) se félicite qu'un accord ait pu être trouvé entre les deux assemblées. Nombre d'élus exprimaient depuis plusieurs mois leur impatience à l'égard de débats qui ont trop duré et souhaitaient connaître au plus vite les nouvelles règles du jeu pour pouvoir agir dans leurs territoires.

Même si elle regrette la disparition de dispositions qu'elle jugeait intéressantes, l'AdCF considère qu'il était de première importance de parvenir à ce compromis entre les deux assemblées **pour préparer la mise en œuvre de la réforme dans la sérénité et l'apaisement.**

### **Des intercommunalités fortes : la meilleure protection des communes**

Que l'ensemble des collectivités soient inquiètes de la diminution durable des dotations de l'Etat, qu'elles s'inquiètent de l'incertitude des compétences des uns et des autres : quoi de plus normal ! Mais l'intercommunalité n'est pas le problème, c'est au contraire la meilleure solution pour surmonter ces difficultés !

L'ambition nouvelle donnée à la carte intercommunale et le renforcement programmé des compétences des métropoles et communautés ont besoin du soutien des réformateurs de toutes les sensibilités, tant sur les bancs du Sénat que de l'Assemblée nationale. Alors que **la coopération intercommunale devient de toute évidence la meilleure manière de protéger l'avenir des communes**, de faire face tant aux baisses de moyens budgétaires qu'au retrait des services de l'Etat et des soutiens départementaux, l'AdCF constate que les parlementaires n'ont pas cédé à ces tentatives d'un autre âge tendant à opposer communes et intercommunalités.

L'AdCF prend acte de l'accord des parlementaires sur le seuil de 15 000 habitants, assorti de possibilités d'ajustement, pour réorganiser la carte intercommunale. Depuis le début des débats au Parlement, elle rappelle que **la priorité doit consister à tenir compte des bassins de vie, territoires « vécus » de nos concitoyens**, plus que de seuils uniformes.

L'AdCF souhaite ainsi que les futurs schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI) fassent preuve d'un réel volontarisme, tout en demeurant attentifs au caractère opérationnel des futures intercommunalités et à leurs capacités de mutualisation. L'AdCF continuera à ce sujet de plaider auprès des parlementaires et du gouvernement pour que davantage de temps soit donné à la mise en œuvre des fusions d'intercommunalités que proposeront ces schémas. Elle est persuadée que le réalisme l'emportera l'an prochain pour accorder des délais supplémentaires aux fusions les plus complexes, l'échéance du 31 décembre 2016 actuellement prévue n'étant évidemment pas adaptée à la réalité des situations de terrain.

### **Clarification des responsabilités**

L'Assemblée des Communautés de France (AdCF) souscrit par ailleurs aux grandes orientations de la loi NOTRe qui devraient clarifier les responsabilités des acteurs publics dans les champs du développement économique, de

---

l'aménagement de l'espace, des transports et de l'environnement. Régions et communautés seront les deux échelons institutionnels majeurs de ces politiques stratégiques, ce que l'AdCF souhaitait dans ses propositions de législation.

L'AdCF se félicite de la compétence complète qui sera donnée aux intercommunalités en matière d'aménagement économique et de gestion du parcours résidentiel des entreprises. Cette compétence sera enrichie de responsabilités supplémentaires en matière de tourisme et de politique locale du commerce.

L'inscription de la politique des déchets, de la gestion de l'eau et de l'assainissement parmi les compétences obligatoires des intercommunalités sera également une avancée attendue, que les parlementaires ont veillé à organiser de manière progressive afin de lever les blocages.

### **Métropole du Grand Paris**

Enfin, très engagée depuis de nombreuses années en faveur de l'organisation intercommunale de l'Ile-de-France et du Grand Paris, enjeux d'intérêt national, l'AdCF est satisfaite par les nouvelles dispositions de la loi NOTRe qui visent à adosser le projet de métropole du Grand Paris à des intercommunalités fortes, qui seront compétentes en matière d'urbanisme.

L'association avait demandé des modifications de la loi sur les métropoles (MAPTAM) en ce sens. La création ex nihilo d'une intercommunalité de 130 communes et de 6 millions d'habitants était en effet un projet irréaliste qui risquait de paralyser l'action publique durant de nombreuses années. Les corrections apportées par la loi NOTRe, qui correspondent sur de nombreux points aux propositions adressées par l'AdCF au Premier ministre l'an passé, vont permettre d'assurer à la Métropole du Grand Paris des fondations plus solides.

### **Un bilan global positif pour les présidents d'intercommunalités**

Sans avoir vu toutes ses suggestions d'amélioration du texte prises en compte, l'Assemblée des Communautés de France (AdCF) se félicite de voir qu'une cinquantaine de ses propositions d'amendements auront été retenues ou satisfaites au cours des différentes lectures.